Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20261001-D2026100104-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 1er octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
23/09/2026

Conseillers en exercice
18

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Etienne LEROY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 1er octobre 2026, à 20 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Benoît PERIOU, Jacques LE STEUN, Sylvie KWAYEB, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Anne GRIMALDI, Bruno CASTREC, Franck BODENES, Katell CORRE, Sabrina BOTORNE, Etienne LEROY, Florent LENCOT et Auguste GIRARDOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB

D 2026 10 01 04 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que conformément au code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).
Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.
Par délibération du 29 juin 2026 le Conseil de Communauté a approuvé le principe de composition de la CLECT et adopté son règlement qui mentionne que :
"Les membres de la CLECT sont désignés par les communes et les noms sont transmis au conseil de communauté qui les acte par délibération. Le conseil de communauté a validé le principe de nommer un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre."
Monsieur le Maire propose de nommer M. Jacques LE STEUN comme titulaire et lui-même comme suppléant.
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer les représentants suivants à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de Morlaix Communauté :

Titulaire : M. Jacques LE STEUN
Suppléant : Arnaud FAVE

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de
➢ la publication le ..... : 12/10/2026
➢ la transmission à la Préfecture le ..... : 12/10/2026
Fait à PLOUEZOC'H, le 12/10/2026
Pour extrait conforme
Arnaud FAVE, Maire, Etienne LEROY, secrétaire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252